

## PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général, comme suit:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL  
Canada

Ottawa, le 24 août 1950.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale de l'Hôtel du Parlement à trois heures de l'après-midi, le mardi 29 août, et que, lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la session spéciale du vingt-et-unième Parlement du Canada, qui a été convoquée pour cette date.

Veillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

*Secrétaire du Gouverneur général,*  
H. F. G. LETSON.

L'Honorable  
L'Orateur du Sénat,  
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général du Canada étant venu et ayant pris place au Trône,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous avez été convoqués un peu plus tôt qu'on ne le prévoyait, à cause de la désorganisation des moyens de transport ferroviaire par suite du différend entre les chemins de fer et les syndicats représentant les cheminots autres que le personnel du mouvement. On vous présentera sur-le-champ une mesure s'appliquant à cette situation.

---

Vous serez aussi appelés à faire l'examen urgent des mesures visant à accroître la sécurité nationale et la coopération internationale. Les hostilités en Corée et la gravité croissante de la situation mondiale dont ces hostilités témoignent rendent nécessaires ces mesures. C'est d'ailleurs ce qui avait d'abord motivé la convocation de cette session spéciale.

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous serez invités à voter des crédits supplémentaires pour la défense nationale et pour honorer nos engagements découlant de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Puisse la divine Providence continuer de protéger notre nation et guider le Parlement du Canada dans toutes ses délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plait à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Hugessen, pour l'honorable sénateur Robertson, présente au Sénat un bill intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération demain.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, pour l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que tous les sénateurs présents pendant la session forment un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans la Chambre du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.